

COMMENTAIRES DU CPQ DANS
LE CADRE DES CONSULTATIONS
PRÉBUDGÉTAIRES 2025-2026 DU
MINISTÈRE DES FINANCES DU
CANADA

AOÛT 2025



PROSPÉRER ENSEMBLE

cpq.qc.ca

Table des matières

Introduction	3
Assurer la compétitivité des entreprises au Canada	3
<hr/>	
Fiscalité	3
Innovation et R-D	4
Une économie forte, plus autonome et plus résiliente	4
La réglementation	5
Les approvisionnements publics: Une vision stratégique et modernisée	6
Investir dans les infrastructures et assurer la robustesse des chaînes d’approvisionnement	6
Poursuivre les efforts dans la décarbonation de l’économie et en faire un levier de compétitivité	7
Des finances publiques saines et soutenables	7
Conclusion	8
Liste des recommandations	9
<hr/>	

Introduction

Dans le contexte de guerre commerciale et de changement de paradigme dans nos relations avec notre principal partenaire commercial, le Conseil du patronat du Québec (CPQ) estime qu'il faudrait se concentrer sur ce que nous contrôlons et assurer un environnement d'affaires favorable et compétitif, propice à l'investissement et à la prospérité. À cet égard, il salue la volonté du gouvernement d'aller dans cette direction. Pour le CPQ, il faut s'attaquer de manière structurante au déficit de productivité historique du Canada et du Québec, maintenant plus que jamais et ne pas laisser les éléments externes prendre toute la place. Cela n'exclut évidemment pas des mesures ponctuelles et ciblées nécessaires pour soutenir les secteurs directement touchés.

Le CPQ croit que plutôt que de subir, nous devons transformer cette tempête en opportunité et repenser notre environnement d'affaires pour assurer notre prospérité. Nous devons diversifier nos marchés pour réduire notre dépendance des É-U, renforcer notre économie, soutenir les investissements, l'innovation, la hausse de la productivité et la compétitivité des entreprises. Les choix devront être stratégiques et viser la plus grande valeur ajoutée par dollar investi.

Assurer la compétitivité des entreprises au Canada

Fiscalité

Une fiscalité compétitive et prévisible demeure un impératif incontournable pour favoriser l'investissement privé de même que pour l'amélioration de la performance globale des entreprises tant à l'intérieur qu'à l'exportation. Il faut viser également une fiscalité qui soit propice à l'innovation, au repreneuriat, à la création et à la croissance des entreprises. Rappelons que le poids combiné des prélèvements sur les sociétés au Canada (5,6 % du PIB en 2023) se retrouve au 6^e rang des économies avancées de l'OCDE, nettement au-dessus de la moyenne (4,3 %). En comparaison, ce ratio est de 2,1 % aux É-U. De plus, plusieurs changements fiscaux annoncés au cours des dernières années sont venus altérer la fiscalité des entreprises de différentes façons, qu'on pense au secteur financier, à la taxe sur le rachat d'actions, la taxe sur les biens de luxe, etc. Le CPQ propose ainsi ce qui suit :

- Réduire l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 15 % à 12 % pour assurer un avantage compétitif par rapport aux É-U. Cette réduction peut être limitée aux bénéfices réinvestis dans l'entreprise pour stimuler l'investissement.
- Rétablir l'incitatif à l'investissement accéléré et les mesures de passation en charges immédiate¹.
- Abolir la taxe sur les biens de luxe ou minimalement revoir le seuil d'utilisation professionnelle (de 90 % à 50 %, ce qui est compatible avec d'autres dispositions fiscales).

¹ Les dispositions de passation des charges immédiate concernent les catégories suivantes : Machinerie et équipement de fabrication ou transformation (catégorie 53), matériel pour la production d'énergie propre et la conservation de l'énergie (catégories 43.1/43.2) et la conservation de l'énergie, Véhicules zéro émission (catégories 54, 55, 56). L'incitatif à l'investissement accéléré offre une bonification de la déduction pour la première année pour les immobilisations assujetties aux règles de DPA,

- Réexaminer la taxe de 2 % sur le rachat d'actions et considérer la réduire à 1 %.
- Indexer la première tranche de 500 000 \$ de revenu imposable pour l'application du taux d'impôt pour PME.
- Analyser l'opportunité de revoir le fonctionnement de la fiscalité des groupes des sociétés notamment en lien avec le transfert des pertes et attributs entre sociétés d'un même groupe pour un système plus efficient, plus simple et moins coûteux.

Innovation et R-D

- Mettre en œuvre la réforme et l'amélioration du Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS-DE) tout en bonifiant le crédit d'impôt pour R-D pour les grandes entreprises en assurant qu'il soit remboursable, du moins en partie (éliminer ou du moins rehausser le plafond pour bénéficier des crédits remboursables de 35 %).
- Rendre admissibles au crédit d'impôt R-D notamment :
 - les dépenses liées à la pré-commercialisation ;
 - la R-D en robotisation et dans le numérique de même que les dépenses liées à l'innovation sur des technologies existantes ;
 - les dépenses courantes en matériaux, équipements, formations et acquisition de connaissances.

Une économie forte, plus autonome et plus résiliente

- Renforcer la participation des entreprises canadiennes – notamment les PME – dans les accords de libre-échange en négociant un meilleur accès aux marchés publics étrangers, en soutenant l'intégration aux chaînes de valeur internationales et en bonifiant les services d'accompagnement à l'exportation. Malgré la signature de plusieurs accords commerciaux, le Canada peine à augmenter ses exportations par habitant.
- Porter une attention particulière aux secteurs touchés par les tarifs, acier, aluminium, automobiles, cuivre, secteur forestier, notamment en les aidant à s'adapter et diversifier leurs marchés. À cet égard, il faut noter que, selon les estimations de la Banque Nationale du Canada, le Québec doit composer avec les taux de tarifs douaniers parmi les plus élevés de la fédération, soit 7,6 % contre 4,9 % au niveau national. Il serait ainsi important que le Québec obtienne une part d'assistance du gouvernement fédéral correspondant à cette réalité.
- Porter également une attention à la réalité et l'importance de secteurs stratégiques comme des produits pharmaceutiques et sciences de la vie et le secteur agro-alimentaire, et favoriser le développement d'une chaîne d'approvisionnement dans le secteur des semi-conducteurs.
- Renforcer l'autonomie industrielle du Canada en misant sur la transformation locale de nos ressources stratégiques (minerais, bois, etc.) en développant une stratégie claire pour créer davantage de valeur ici, réduire notre dépendance aux importations et bâtir une économie plus souveraine et résiliente. Ajouter le zinc dans la liste des minéraux critiques prioritaires et lancer le fonds *First and Last Mile*.

- Viser l'indépendance stratégique du Canada en matière de télécommunications en soutenant notamment le développement d'infrastructures de pointe – telles que les constellations de satellites – par des entreprises d'ici, afin d'assurer notre connectivité, notre souveraineté numérique et notre résilience.
- Miser sur la diversité et la complémentarité des sources d'approvisionnement énergétiques en se basant sur des principes de sobriété, d'efficacité énergétique et de la bonne énergie pour le bon usage au bon coût et viser une indépendance énergétique canadienne.
- Adopter une stratégie canadienne pour le secteur de la défense nationale qui met de l'avant, autant que possible, le contenu canadien, favorise des partenariats entre le gouvernement et les entreprises dans ce secteur stratégique, et permet, entre autres, de renforcer le tissu industriel canadien. Favoriser les investissements à double usage qui servent à la défense et à la protection civile.
- Mettre en place des mesures pour encourager l'automatisation et l'investissement dans l'innovation et augmenter la productivité des entreprises notamment des PME dans tous les secteurs incluant les lieux de soins de santé.
- Favoriser le développement de l'IA et surtout son intégration dans les entreprises.
- Renforcer les mesures pour la formation, notamment en entreprise, et faire de la formation un pilier du programme de travail partagé et du programme d'assurance-emploi en général.
- Assouplir les mesures pour l'accès au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) pour les entreprises dans un contexte où il est difficile de recruter localement des talents essentiels à la croissance socio-économique.
- Poursuivre les efforts, par l'entremise du Conseil des ministres, pour lutter contre le « stratagème Chauffeur inc. » en mettant en place un programme visant à empêcher les contrevenants flagrants à la mauvaise classification du travail de continuer leurs opérations.
- Réexaminer la pertinence des contre-tarifs qui nuisent à nos entreprises et à l'avancement positif du réexamen de l'ACÉUM.

La réglementation

L'allègement réglementaire et administratif demeure une préoccupation de premier ordre pour les employeurs. Souvent, des réglementations dont l'objectif est louable peuvent engendrer des conséquences indésirables qui nous éloignent de celui-ci et peuvent entraîner des répercussions négatives sur la productivité et la prospérité. Ceci est vrai dans tous les domaines et tous les secteurs, qu'on pense aux ressources naturelles, au secteur financier, au domaine de la santé, du travail ou de l'environnement pour ne nommer que ceux-là.

Les délais pour l'obtention des autorisations, les doublons, le cumul d'exigences dont la valeur ajoutée n'est pas avérée et la complexité des processus représentent des irritants importants et des freins à l'investissement. Un allègement des processus et une réglementation plus efficace permettraient d'encourager l'investissement privé et d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises, ainsi que leur contribution à la prospérité, et ce, sans coût pour l'État.

Comme le note un récent document de recherche de Statistique Canada², « Même si leurs objectifs sont bons, les règlements et leur accumulation au fil du temps imposent des coûts réels aux entreprises et peuvent avoir une incidence négative sur la croissance économique et la compétitivité ».

Selon ce rapport, les exigences réglementaires au Canada (dispositions réglementaires dans les lois fédérales) ont augmenté de 2,1 % par année de 2006 à 2021. Selon les estimations de régression produites à l'aide de la nouvelle mesure de Transports Canada et KPMG, l'accumulation réglementaire de 2006 à 2021 est associée à une baisse de 1,7 point de pourcentage de la croissance du produit intérieur brut (PIB) et à une réduction de 1,3 point de pourcentage de la croissance de l'emploi dans le secteur des entreprises. Une faible baisse de la productivité du travail (-0,4 point de pourcentage) a également été estimée. La croissance des investissements dans le secteur des entreprises a été réduite d'environ 9,0 % (l'effet étant plus important pour les petites entreprises que pour les grandes) pour la période de 2006 à 2021.

- Poursuivre énergiquement les efforts d'allègement réglementaire.
- Mettre en œuvre le principe « un projet, une évaluation » auquel on peut ajouter « et une décision » pour faciliter le développement des projets et de nos ressources naturelles, minérales, énergétiques ou autres.
- Améliorer les délais d'examen des médicaments par Santé Canada.
- Éviter de nouvelles réglementations contre-productives qui ne favorisent pas l'investissement comme celles dans le domaine des télécoms avec la décision du CRTC sur l'accès aux infrastructures internet haute vitesse.

Les approvisionnements publics: Une vision stratégique et modernisée

- Utiliser le pouvoir d'achat du gouvernement pour acheter local, encourager davantage l'innovation et l'intégration de critères environnementaux, tirer profit de nos atouts industriels et les renforcer.
- Soutenir les entreprises dans les secteurs impactés négativement par les tarifs notamment en s'assurant de leur compétitivité dans l'obtention de contrats au Canada et d'appels d'offres canadiens (utilisation du bois, acier, aluminium ...).
- L'achat préférentiel et l'appui de nos entreprises à travers les contrats publics doivent aussi se faire dans les services professionnels comme dans le secteur des télécoms et l'achat de publicité dans les médias

Investir dans les infrastructures et assurer la robustesse des chaînes d'approvisionnement

- Accroître le financement de la stratégie d'investissement à long terme dans les infrastructures du gouvernement du Canada (infrastructures de transport, infrastructures portuaires et ferroviaires, pôles

² <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2025002-fra.htm>

logistiques, etc.); et veiller à ce qu'elle permette une bonne planification et une prévisibilité pour l'industrie.

- Réinvestir dans le Fonds national des corridors commerciaux (FNCC), privilégier les projets les plus structurants et les plus pertinents, et inclure des projets de plus grande envergure.
- Assurer les investissements nécessaires dans les infrastructures municipales qui doivent accompagner la construction de nouveaux logements pour contribuer à la résorption de la crise du logement, notamment les infrastructures en eau, de même que pour l'adaptation aux changements climatiques.
- S'assurer que les fonds déjà disponibles soient distribués rapidement. Dans certains cas, les fonds existent mais pour des raisons administratives, de compétences et de manque d'entente entre les ordres de gouvernement, des délais importants se déroulent avant que les organismes bénéficiaires puissent avoir accès.
- Reconnaître le rôle des infrastructures logistiques (p. ex. infrastructures portuaires, ferroviaires, etc.) comme infrastructures essentielles en termes de relations de travail pour éviter des arrêts de travail pouvant être nuisibles aux investissements et à la compétitivité du Canada.
- Mettre à profit le levier que représente l'adoption du PL C-5 pour faire vraiment progresser les projets édifiants.
- Revoir les différents frais et taxes imposés aux transporteurs et passagers ainsi que les loyers exigés aux aéroports et permettre aux aéroports de pouvoir jouir d'une plus grande flexibilité dans le financement de leurs immobilisations.

Poursuivre les efforts dans la décarbonation de l'économie et en faire un levier de compétitivité

- Assurer un bon déploiement des crédits d'impôts fédéraux annoncés au cours des dernières années en lien avec les énergies et technologies propres et la captation du carbone.
- Financer le transport collectif notamment en vue de répondre aux besoins en matière de maintien des actifs, et des projets de développement. Pour ce, notamment augmenter le financement du Fonds permanent pour le transport collectif et assurer que les sommes puissent être distribuées au Québec rapidement.
- Appuyer l'utilisation et la production de carburant propre, notamment dans le domaine de l'aviation et du maritime.
- Élargir les incitatifs pour les rénovations éco-énergétiques au parc locatif.
- Poursuivre l'analyse, avec les provinces, de l'opportunité d'instaurer une tarification carbone à la frontière.

Des finances publiques saines et soutenables

Le CPQ appuie la volonté du gouvernement de procéder à un examen de contrôle des dépenses et de priorisation. C'est une façon recommandée pour assurer une saine gestion des deniers publics et des

finances publiques soutenables. Rappelons que selon un rapport du directeur parlementaire du budget, la fonction publique fédérale a augmenté de 30 % entre 2015-2016 et 2023-2024. Elle a atteint un sommet de 445 000 postes équivalents à temps plein. Une légère réduction est prévue au cours des prochaines années en raison de l'attrition. Les dépenses de programmes ont atteint 16 % du PIB au cours du dernier exercice financier, contre 13 % en 2014-2015 (480 milliards de dollars contre 329 milliards de dollars en dollars de 2025)³. Ce n'est clairement pas une trajectoire soutenable ou souhaitable.

Il y a sûrement moyen de réduire la taille de la fonction publique sans affecter la qualité des services, notamment par l'intégration technologique de façon bien planifiée, par l'amélioration continue, le développement des compétences et la formation dans la fonction publique ce qui permettrait d'améliorer la productivité du secteur public.

Le contrôle des déficits et du poids de la dette publique permet de réduire les risques d'une augmentation du fardeau fiscal ou d'un service de la dette qui gruge une partie trop importante de la capacité budgétaire de l'État. Il faut ainsi choisir les investissements stratégiques qui permettront une bonne croissance économique qui pourra à son tour générer des recettes et financer les services publics.

Pour ce qui est de séparer les budgets de fonctionnement et d'investissement du gouvernement fédéral, il s'agit probablement d'une bonne idée, il faudrait toutefois analyser ce qui serait considéré comme investissement.

Conclusion

Face à l'adversité, travaillons sur nos forces et sur ce que l'on peut contrôler. Améliorons notre environnement d'affaires.

³ <https://www.pbo-dpb.ca/fr/additional-analyses--analyses-complementaires/BLOG-2526-006--full-time-equivalents-in-federal-public-service-2025-26-departmental-plans--equivalents-temps-plein-dans-fonction-publique-federale-plans-ministeriels-2025-2026>

Liste des recommandations

Recommandation 1 : Assurer la compétitivité fiscale des entreprises au Canada et la prévisibilité en vue notamment d'encourager l'investissement et les exportations.

Recommandation 2 : Mettre en œuvre la réforme du Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS-DE) tout en l'améliorant et le bonifiant pour les grandes entreprises.

Recommandation 3 : Renforcer la participation des entreprises canadiennes – notamment les PME – dans les accords de libre-échange.

Recommandation 4 : Porter une attention particulière aux secteurs touchés par la guerre commerciale, et aussi à d'autres secteurs stratégiques i.e. pharmaceutiques, agro-alimentaire, semi-conducteurs.

Recommandation 5 : Renforcer l'autonomie industrielle du Canada, viser l'indépendance stratégique en matière de télécommunications et d'énergie.

Recommandation 6 : Adopter une stratégie canadienne pour le secteur de la défense nationale.

Recommandation 7 : Utiliser le pouvoir d'achat du gouvernement de façon stratégique pour acheter local, encourager davantage l'innovation et l'intégration de critères environnementaux, tirer profit de nos atouts industriels, les renforcer et soutenir notamment les entreprises dans les secteurs impactés négativement par les tarifs.

Recommandation 8 : Accroître les investissements dans les infrastructures (transport, incluant le transport collectif, infrastructures portuaires et ferroviaires, pôles logistiques, etc.); en particulier, réinvestir dans le Fonds national des corridors commerciaux (FNCC); Assurer les investissements nécessaires dans les infrastructures municipales qui doivent accompagner la construction de nouveaux logements, notamment celles en eau, et dans l'adaptation aux changements climatiques.

Recommandation 9 : Mettre à profit le levier que représente l'adoption du PL C-5 pour faire progresser de manière significative les projets édifians.

Recommandation 10 : Poursuivre énergiquement les efforts d'allègement réglementaire dans tous les secteurs et mettre en œuvre le principe « un projet, une évaluation ».

Recommandation 11 : Reconnaître le rôle des infrastructures logistiques (e.g. infrastructures portuaires, ferroviaires, etc.) comme infrastructures essentielles en termes de relations de travail.

Recommandation 12 : Poursuivre les efforts dans la décarbonation de l'économie et en faire un levier de compétitivité.

Recommandation 13 : Assurer une gestion rigoureuse des dépenses publiques pour des finances publiques saines et soutenables.

1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 2R7
Téléphone : 514-288-5161
Sans frais au Québec : 1-877-288-5161

Courriel : info@cpq.qc.ca

cpq.qc.ca



PROSPÉRER ENSEMBLE

cpq.qc.ca